

LETTRE D'ENTENTE

entre

L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
ci-après appelée « l'Université »

et

**L'ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNEL
DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**
(APAPUS – Unité « B » Personnel de recherche)
ci-après appelée « le Syndicat »

Objet : Changement de l'année de référence aux fins des vacances

CONSIDÉRANT la modification apportée à l'article 6-2.01 de la convention de l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Sherbrooke (APAPUS) Unité « B »;

CONSIDÉRANT la modification de l'année de référence aux fins des vacances afin qu'elle concorde avec l'année financière de l'Université, soit du 1^{er} mai au 30 avril;

CONSIDÉRANT qu'avant la modification à l'article précité, les professionnelles et les professionnels de la recherche accumulaient leur droit aux vacances annuelles entre le 1^{er} juillet et le 30 juin;

CONSIDÉRANT que les professionnelles et les professionnels de la recherche prennent ce crédit de vacances accumulées dans l'année qui suit l'année de référence au cours de laquelle il a été acquis.

Les parties conviennent de ce qui suit :

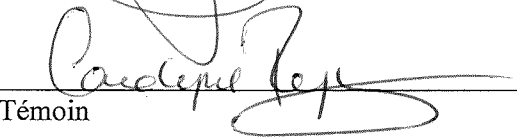
Pour les professionnelles et professionnels de la recherche, un prorata de 10/12 s'appliquera pour le calcul des vacances accumulées entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 avril 2018. Par la suite, l'année de référence aux fins des vacances s'établira sur douze (12) mois, à savoir entre le 1^{er} mai et le 30 avril de chaque année.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé ce 25^e jour du mois d'avril 2018.

Pour l'Université

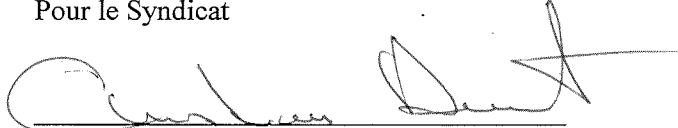


Personne représentante dûment autorisée



Témoin

Pour le Syndicat



Personne représentante dûment autorisée



Témoin